



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 40 - FEVRIER 2015

SOMMAIRE

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté N °2015043-0006 - Arrêté n °15- A003 réglementant temporairement la circulation durant les travaux de réfection des joints de chaussée sur l'ouvrage d'art PS A2/ RD630 de l'autoroute A2	1
--	---

59_Etablissements hospitaliers

Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE

Décision N °2015047-0008 - Concours interne sur titres de Maître- Ouvrier (Blanchisserie) - Décision N ° 15/02/0161	5
Décision N °2015047-0009 - Concours externe sur titres d'Ouvrier Professionnel Qualifié (Blanchisserie) - Décision N ° 15/02/0162	8
Décision N °2015047-0010 - Concours externe sur titres de Maître- Ouvrier (Transport) - Décision N ° 15/02/0163	11
Décision N °2015047-0011 - Concours interne sur titres de Maître- Ouvrier (Transport) - Décision N ° 15/02/0164	14
Décision N °2015047-0012 - Concours externe sur titres d'Ouvrier Professionnel Qualifié (Transport) - Décision N ° 15/02/0165	17

59_Préfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2015047-0007 - Arrêté préfectoral fixant la liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants pour le 1er tour de l'élection des conseillers départementaux des 22 et 29 mars 2015	20
---	----



PREFET DU NORD

Arrêté n °2015043-0006

signé par
Philippe LALART - Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord

le 12 Février 2015

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté n °15- A003 réglementant
temporairement la circulation durant les
travaux de réfection des joints de chaussée sur
l'ouvrage d'art PS A2/ RD630 de l'autoroute
A2



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la
mer

Service Sécurité Risques
et Crises

Arrêté n°15-A003

Réglementant temporairement la circulation durant les travaux de réfection des joints de chaussée sur l'ouvrage d'art PS A2/RD630 de l'autoroute A2

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire (Livre I – huitième partie – Signalisation Temporaire) approuvée par arrêté du 6 novembre 1992,

Vu la Circulaire 96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,

Vu la circulaire du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fixant le calendrier 2015 des jours "hors chantiers",

Vu l'arrêté de délégation générale du Préfet au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer signé le 19 août 2014 et l'arrêté de délégation de signature aux agents de la DDTM signé le 21 août 2014,

Vu la demande en date du 9 février 2015 et le dossier permanent d'exploitation sous chantier établi par la SANEF en application de la Circulaire n°96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,

Vu l'avis de M. le Directeur du C.R.I.C.R. du Nord, en date du 10 février 2015 ;

Vu l'avis de M. le Commandant du peloton motorisé de gendarmerie de Cambrai en date du 11 février 2015 ;

Considérant que ce chantier est un chantier "non courant" au sens de la circulaire N° 96-14 du 6 février 1996,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers, ainsi que celles des agents des entreprises chargées des travaux, il convient de réglementer la circulation et le stationnement au droit de l'emprise du chantier,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

ARRÊTE

Article 1er :

Par dérogation à l'article N° 2 de l'arrêté préfectoral permanent d'exploitation sous chantier en date du 27 décembre 1996 pour le département du Nord, les travaux de réfection des joints de chaussée sur l'ouvrage d'art PS A2/RD630 de l'autoroute A2 seront autorisés du 18 au 20 février 2015;

Dérogation à l'article n°2 :

Le chantier pourra entraîner une déviation du trafic sur le réseau ordinaire.

Article 2 :

Les travaux de réfection des joints de chaussée sur l'ouvrage d'art PS A2/RD630 de l'autoroute A2 nécessitent les modalités d'exploitation suivantes :

Fermeture du tourne à gauche de la bretelle de sortie du diffuseur n°15 d'Hordain pour des travaux de réfection des joints de chaussée sur l'ouvrage A2/RD630

Date : du 18 au 20 février 2015

Localisation : Diffuseur n°15 d'Hordain situé au PR 42+300 de l'autoroute A2

Mesures d'exploitation :

Fermeture du tourne à gauche de la bretelle de sortie vers Hordain et mise en place d'un itinéraire de déviation

Déviation sur le réseau extérieur :

Fermeture du tourne à gauche de la bretelle de sortie vers Hordain : les clients prendront la direction d'Iwuy puis feront le tour du rond point de la zone industrielle du Val de Calvigny et reprendront la direction d'Hordain.

Article 3 :

Aléas de chantier :

Les travaux des différentes phases débuteront dès l'achèvement des travaux des phases précédentes sauf dans le cas où il n'y a pas d'interférence au niveau des modes d'exploitation dans ce cas les phases pourront se chevaucher.

Les dates de travaux et le phasage sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées, en fonction des intempéries et des éventuels aléas de chantier.

Article 4 :

Information des clients :

En section courante : des messages d'information seront diffusés sur la radio 107.7 et affichés sur les panneaux à messages variables.

Hors autoroute : des panneaux d'information seront mis en place une semaine avant la fermeture de bretelle.

Insertion des véhicules de chantier dans un balisage :

Les insertions des véhicules de chantier se feront à partir des voies laissées libres à la circulation, dans le sens en travaux.

Protection mobile :

Sanef, en accord avec le Groupement de Gendarmerie Départementale du Nord assurera la protection mobile pour tout mouvement de matériels ou d'engins hors gabarits en dehors de la zone de chantier qui ne serait pas neutralisée.

Article 5 :

La signalisation verticale sera mise en place et entretenue par les services du centre d'entretien de Cambrai.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée le 6 novembre 1992.

La signalisation de police permanente ne devra pas être contradictoire avec une mesure d'exploitation prise pour un chantier.

La signalisation verticale et les dispositifs de protection du chantier mis en place seront adaptés aux caractéristiques géométriques du site.

Article 6 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans le même délai.

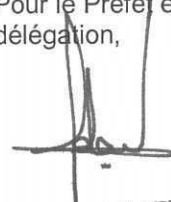
Article 8 :

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale du Nord,
- Monsieur le Directeur du CRICR Nord,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise attributaire des travaux,
- Monsieur le Directeur du réseau Nord de Sanef,

Sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 12 FEV. 2015

Pour le Préfet et par
délégation,



Philippe LALART



PREFET DU NORD

Décision n ° 2015047-0008

signé par
Philippe CHARPENTIER, directeur des Ressources Humaines

le 16 Février 2015

59_Etablissements hospitaliers
Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE

Concours interne sur titres de Maître- Ouvrier
(Blanchisserie) - Décision N ° 15/02/0161

Décision enregistrée sous le n°

1510210161

Concours interne sur titres pour l'accès à l'emploi de Maître-Ouvrier (Blanchisserie).

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le Décret n° 91.155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des Etablissements mentionnés à l'article 2 de ladite loi,

Vu le Décret n° 91.45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique,

Considérant la vacance de 12 postes d'agent de blanchisserie et de technicien de blanchisserie publiés sur le site de l'ARS et restés vacants à l'issue de la procédure.

Considérant que **12 postes** sont actuellement vacants dans l'emploi de Maître-Ouvrier (Blanchisserie).

DECIDE :

Article 1er : Un concours interne sur titres pour l'accès à l'emploi de Maître-Ouvrier (Blanchisserie) aura lieu à compter du **17 avril 2015** en vue de pourvoir les postes vacants dans cet emploi au Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Article 2 : Sont admis à se présenter à ce concours interne sur titres, les Ouvriers Professionnels Qualifiés ainsi que les Conducteurs Ambulanciers de 2^{ème} catégorie titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'un diplôme au moins équivalent et comptant au 1^{er} janvier 2015 au moins deux ans de services effectifs (à compter de la mise en stage) dans leur grade respectif.

Article 3 : Les O.P.Q. et les conducteurs ambulanciers de 2^{ème} catégorie qui ne disposeraient pas des titres mentionnés à l'article précédent et qui souhaitent présenter leur candidature au présent concours, peuvent saisir la commission d'équivalence de diplômes, en application du décret n° 2007-196 susvisé, selon la procédure en vigueur, disponible auprès des Points d'Accueil et de Gestion des Ressources Humaines. **Ce dossier de demande d'équivalence réglementairement constitué devra être envoyé en parallèle de la candidature au concours au Département des Ressources Humaines pour le 17 mars 2015 dernier délai**

Article 4 : Les candidatures, composées d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé et de la photocopie des diplômes, doivent parvenir au Département des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE **pour le 17 mars 2015**, dernier délai.

Article 5 : Les résultats seront affichés dans chaque site du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Article 6 : Monsieur le Directeur du Département des Ressources Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les sites du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Lille, le **16 FEV. 2015**

P. Le directeur général

Le directeur du département des Ressources Humaines



Ph. CHARPENTIER



PREFET DU NORD

Décision n ° 2015047-0009

signé par
Philippe CHARPENTIER, directeur des Ressources Humaines

le 16 Février 2015

59_Etablissements hospitaliers
Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE

Concours externe sur titres d'Ouvrier
Professionnel Qualifié (Blanchisserie) -
Décision N ° 15/02/0162

Décision enregistrée sous le n°

1510210162

Concours externe sur titres d'Ouvrier Professionnel Qualifié (Blanchisserie).

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le Décret n° 91.155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des Etablissements mentionnés à l'article 2 de ladite loi,

Vu le Décret n° 91.45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la Fonction Publique Hospitalière modifié,

Vu le Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique,

Considérant la vacance de 10 postes d'agent de blanchisserie et de technicien de blanchisserie publiés sur le site de l'ARS et restés vacants à l'issue de la procédure.

Considérant que **10 postes** sont actuellement vacants dans l'emploi d'Ouvrier Professionnel Qualifié (Blanchisserie).

DECIDE :

Article 1er : Un concours externe sur titres pour l'accès à l'emploi d'Ouvrier Professionnel Qualifié (Blanchisserie) aura lieu à **compter du 17 avril 2015** en vue de pourvoir les postes vacants dans cet emploi au Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Article 2 : Sont admis à se présenter à ce concours, les titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente.

Article 3 : Les candidats qui ne disposeraient pas des titres mentionnés à l'article précédent et qui souhaitent présenter leur candidature au présent concours, peuvent saisir la commission d'équivalence de diplômes, en application du décret n° 2007-196 susvisé, selon la procédure en vigueur, disponible auprès des Points d'Accueil et de Gestion des Ressources Humaines. **Ce dossier de demande d'équivalence réglementairement constitué devra être envoyé en parallèle de la candidature au concours au Département des Ressources Humaines pour le 17 mars 2015 dernier délai.**

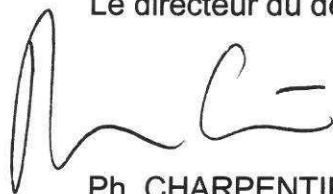
Article 4 : Les candidatures composées d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé, des photocopies de diplôme doivent parvenir au Département des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE pour le **17 mars 2015**, dernier délai, le cachet de la poste faisant foi.

Article 5 : Les résultats seront affichés dans chaque site du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Article 6 : Monsieur le Directeur du Département des Ressources Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les sites du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Lille, le **16 FEV. 2015**

P. Le directeur général
Le directeur du département des ressources humaines



Ph. CHARPENTIER



PREFET DU NORD

Décision n ° 2015047-0010

signé par
Philippe CHARPENTIER, directeur des Ressources Humaines

le 16 Février 2015

59_Etablissements hospitaliers
Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE

Concours externe sur titres de Maître- Ouvrier
(Transport) - Décision N ° 15/02/0163

Décision enregistrée sous le n°

15/02/0163

Concours externe sur titres pour l'accès à l'emploi de Maître-Ouvrier (Transport).

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée par la Loi n° 87.39 du 27 janvier 1987, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le Décret n° 91.155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des Etablissements mentionnés à l'article 2 de ladite loi,

Vu le Décret n° 91.45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la Fonction Publique Hospitalière modifié,

Vu le Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique,

Considérant la vacance de 1 poste de conducteur de biens et de personnes publié sur le site de l'ARS et resté vacant à l'issue de la procédure.

Considérant que **1 poste** est actuellement vacant dans l'emploi de Maître-Ouvrier (Transport).

DECIDE :

Article 1er : Un concours externe sur titres pour l'accès à l'emploi de Maître-Ouvrier (Transport) aura lieu **à compter du 17 avril 2015** en vue de pourvoir le poste vacant dans cet emploi au Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Article 2 : Sont admis à se présenter à ce concours externe sur titres, les titulaires de 2 diplômes de niveau V ou 2 qualifications reconnues équivalentes.

Article 3 : Les candidats qui ne disposeraient pas des titres mentionnés à l'article précédent et qui souhaitent présenter leur candidature au présent concours, peuvent saisir la commission d'équivalence de diplômes, en application du décret n° 2007-196 susvisé, selon la procédure en vigueur, disponible auprès des Points d'Accueil et de Gestion des Ressources Humaines. **Ce dossier de demande d'équivalence réglementairement constitué devra être envoyé en parallèle de la candidature au concours au Département des Ressources Humaines pour le 17 mars 2015 dernier délai.**


Article 4 : Les candidatures, composées d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé et de la photocopie des diplômes, doivent parvenir au Département des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE pour le **17 mars 2015**, dernier délai.

Article 5 : Les résultats seront affichés dans chaque site du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Article 6 : Monsieur le Directeur du Département des Ressources Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les sites du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Lille, le **16 FEV. 2015**

P. le directeur général
Le directeur du département des ressources humaines



Ph. CHARPENTIER



PREFET DU NORD

Décision n ° 2015047-0011

signé par
Philippe CHARPENTIER, directeur des Ressources Humaines

le 16 Février 2015

59_Etablissements hospitaliers
Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE

Concours interne sur titres de Maître- Ouvrier
(Transport) - Décision N ° 15/02/0164

Décision enregistrée sous le n°

15 | 02 | 0164

Concours interne sur titres pour l'accès à l'emploi de Maître-Ouvrier (Transport).

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée par la Loi n° 87.39 du 27 janvier 1987, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le Décret n° 91.155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des Etablissements mentionnés à l'article 2 de ladite loi,

Vu le Décret n° 91.45 du 14 janvier 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique,

Considérant la vacance de 12 postes de conducteur de biens et de personnes, d'agent d'acheminement pédestre et d'agent d'acheminement motorisé publiés sur le site de l'ARS et restés vacants à l'issue de la procédure.

Considérant que **12 postes** sont actuellement vacants dans l'emploi de Maître-Ouvrier (Transport).

DECIDE :

Article 1er : Un concours interne sur titres pour l'accès à l'emploi de Maître-Ouvrier (Transport) aura lieu **à compter du 17 avril 2015** en vue de pourvoir les postes vacants dans cet emploi au Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Article 2 : Sont admis à se présenter à ce concours interne sur titres, les ouvriers professionnels qualifiés ainsi que les conducteurs ambulanciers de 2^{ème} catégorie titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'un diplôme au moins équivalent et comptant au 1^{er} janvier 2015 au moins 2 ans de services effectifs (à compter de la mise en stage) dans leur grade respectif.

Article 3 : Les OPQ et les conducteurs ambulanciers de 2^{ème} catégorie qui ne disposeraient pas des titres mentionnés à l'article précédent et qui souhaitent présenter leur candidature au présent concours, peuvent saisir la commission d'équivalence de diplômes, en application du décret n° 2007-196 susvisé, selon la procédure en vigueur, disponible auprès des Points d'Accueil et de Gestion des Ressources Humaines. **Ce dossier de demande d'équivalence réglementairement constitué devra être envoyé en parallèle de la candidature au concours au Département des Ressources Humaines pour le 17 mars 2015 dernier délai.**

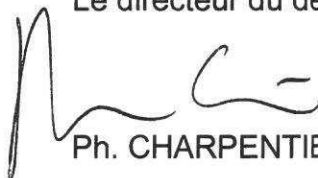
Article 4 : Les candidatures, composées d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé et de la photocopie des diplômes, doivent parvenir au Département des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE **pour le 17 mars 2015**, dernier délai.

Article 5 : Les résultats seront affichés dans chaque site du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Article 6 : Monsieur le Directeur du Département des Ressources Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les sites du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Lille, le **16 FEV. 2015**

P. Le directeur général
Le directeur du département des ressources humaines



Ph. CHARPENTIER



PREFET DU NORD

Décision n ° 2015047-0012

signé par
Philippe CHARPENTIER, directeur des Ressources Humaines

le 16 Février 2015

59_Etablissements hospitaliers
Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE

Concours externe sur titres d'Ouvrier
Professionnel Qualifié (Transport) - Décision
N ° 15/02/0165

Décision enregistrée sous le n°

1510210165

Concours externe sur titres d'Ouvrier Professionnel Qualifié (Transport).

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée par la Loi n° 87.39 du 27 janvier 1987, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le Décret n° 91.155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des Etablissements mentionnés à l'article 2 de ladite loi,

Vu le Décret n° 91.45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la Fonction Publique Hospitalière modifié par le décret n° 2007-1185 du 3 août 2007,

Vu le Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique,

Considérant la vacance de 3 postes de conducteur de biens et de personnes et d'agent d'acheminement motorisé publiés sur le site de l'ARS et restés vacants à l'issue de la procédure.

Considérant que **3 postes** sont actuellement vacants dans l'emploi d'Ouvrier Professionnel Qualifié (Transport).

DECIDE :

Article 1er : Un concours externe sur titres pour l'accès à l'emploi d'Ouvrier Professionnel Qualifié (Transport) aura lieu **à compter du 17 avril 2015** en vue de pourvoir les postes vacants dans cet emploi au Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Article 2 : Sont admis à se présenter à ce concours, les titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente.

Article 3 : Les candidats qui ne disposeraient pas des titres mentionnés à l'article précédent et qui souhaitent présenter leur candidature au présent concours, peuvent saisir la commission d'équivalence de diplômes, en application du décret n° 2007-196 susvisé, selon la procédure en vigueur, disponible auprès des Points d'Accueil et de Gestion des Ressources Humaines. **Ce dossier de demande d'équivalence réglementairement constitué devra être envoyé en parallèle de la candidature au concours au Département des Ressources Humaines pour le 17 mars 2015 dernier délai.**

Article 4 : Les candidatures composées d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé, des photocopies de diplôme doivent parvenir au Département des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE **pour le 17 mars 2015**, dernier délai, le cachet de la poste faisant foi.

Article 5 : Les résultats seront affichés dans chaque site du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Article 6 : Monsieur le Directeur du Département des Ressources Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les sites du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Lille, le **16 FEV. 2015**

P. Le directeur général
Le directeur du département des ressources humaines



Ph. CHARPENTIER



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2015047-0007

**signé par
Gilles BARSACQ, secrétaire général**

le 16 Février 2015

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DRLP - Direction Réglementation et Libertés Publiques**

Arrêté préfectoral fixant la liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants pour le 1er tour de l'élection des conseillers départementaux des 22 et 29 mars 2015

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
de la réglementation et
des libertés publiques

Bureau de la citoyenneté
Service des élections

**Arrêté préfectoral fixant la liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants
pour le 1^{er} tour de l'élection des conseillers départementaux des 22 et 29 mars 2015**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique 2013-402 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux, des conseillers communautaires et des conseillers départementaux ;

Vu la loi 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral, notamment ses articles 1^{er} et 47-I,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2015 fixant pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015 les délais de dépôt des déclarations de candidatures et les dates de remise, par les binômes de candidats, à la commission de propagande, des documents à envoyer aux électeurs ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord,

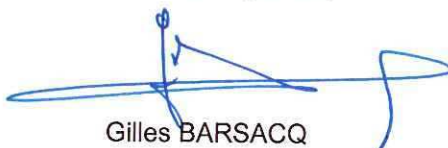
ARRÊTE

Article 1^{er} : Pour le premier tour de scrutin de l'élection des conseillers départementaux des 22 et 29 mars 2015, la liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants, dont les déclarations de candidatures ont été définitivement enregistrées à la préfecture du Nord, ainsi que l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage, est fixée conformément aux tableaux joints en annexe.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Nord et les sous-préfets sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et notifié aux maires des communes concernées pour affichage.

Fait à Lille, le 16 février 2015

Pour le préfet,
Le secrétaire général,



Gilles BARSACQ

Cantons	N° d'ordre	Candidat 1	Remplaçant 1	Candidat 2	Remplaçant 2
ANICHE	1	DELEPIERRE Christelle	PARENT Monique	HÉMEZ Marc	MASCLET Patrick
	2	BEAUCHAMP Charles	MEURDESOUF Michel	LUCAS Maryline	AQUINO Laury
	3	CANNIE Guy	RAVEZ Frédéric	WATTEBLED Dany	LECLERCQ Maryvonne
	4	FAR Annie	ANDRIA Laura	SZATNY Jean-Michel	DILLIES Rudy
ANNOEULLIN	1	DUHEM Désirée	MUCHEMBLED Hélène	RUANT Jean-Marie	BOUCNEAU Thierry
	2	DEMANDE Martine	BOULONNE Lucia	DUTOIT Paul	DEBRAUWER Alain
	3	GRAS Christophe	CARDON Jean-Paul	LEROY MIELLET Pascale	DAS Pierrette
	4	CATTELIN Serge	GAWRON Pierre	COLLETTE Perrine	PLANCKE Patricia
	5	CIETERS Marie	DORCHIES Mauricette	WAYMEL Philippe	LECLERCQ Alain
ANZIN	1	BOUDRENGHIEN Francis	HOURRIEZ Manuel	FOURNARD Nadine	VILLAIN Sandra
	2	HONNIS Nathalie	BALLEUX Odette	MARISSIAUX Jacques	LEVANT Bruno
	3	DUHAMEL Sylvia	CAPPELLE Denise	LENQUETTE André	ZAREMBA Fabrice
	4	DELANNOY Jean-Pierre	BERKMANS Francis	GRÉAUME DOLEZ Michelle	IANNICELLI Joëlle
ARMENTIERES	1	BORIE Carole	FICHELE Marie-Claude	PLOUY Michel	LIENART Christophe
	2	HAESEBROECK Bernard	VANBENEDEN Philippe	LENNE Anne-Sophie	CARON Clémence
	3	DUBREU Martine	RAMOS-VANIMERIS Nathalie	MARIÉ Arnaud	PICKEU Grégory
	4	GRUSON Virginie	PETIT Magali	ZIELATKIEWICZ Stephan	CAPELIER Thierry
AULNOYE-AYMERIES	1	DRUESNES Dantéle	LEPINOY Chantal	FRÉHAUT Alain	HANNECART Michel
	2	DUBUISSON Bernard	AUDIN Patrick	LEMAIRE Nadine	SENECAIL Coralie
	3	CAILLEUX-CAUCHETEUX Francine	TISON Maryvonne	FRÉHAUT André	MARIE Serge
	4	BAUDOUX Bernard	JAROSZ Jean	BREDA Marie-Aline	CAUDERLIER Nathalie
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	1	CHOAIN Isabelle	DILIBERTO Martine	DULIEU Jean-Claude	JESSUS Norbert
	2	DEPAGNE Laurent	DELATTRE Jean-François	SOPO Bernadette	DEGRANDSART Marie-Geneviève
	3	BAUDRIN Philippe	LERAT Christian	DUPIRE Véronique	STIEVENART Renée
	4	LAURENT Jean-Luc François	AUGUET Michel	MESS Cathy	CORNETTE Annie-Paule
AVESNES-SUR-HELPE	1	BURLION Marie-José	BRUYERE-BOURGEOIS Ghislaine	COLPIN Jérôme	KLUTH Frédéric
	2	AMPHOUX Annick	CIGANA Audrey	LUSSIEZ Ludovic	BROGNÉ Cédric
	3	ANCEAU Jean-Jacques	MANESSE Michel	ROYAL Anne-Marie	HANNACHI Nabila
	4	BEAUJEAN Olivier	MOULUN Jean Michel	VERNOT Sabrina	DURIGNEUX Claudine
	5	DEZITTER Marie-Annick	VAN DEN BOSSCHE Marie-Odile	WILMOTTE Joël	CAMBIER Guislain

Cantons	N° d'ordre	Candidat 1	Remplaçant 1	Candidat 2	Remplaçant 2
BAILLEUL	1	DESCAMPS Béatrice	CREPEL Bénédicte	GOSSET Jean-Marc	DIEUSAERT Stéphane
	2	BODELE Stéphanie	BRAURE Marie-France	GILLOEN Michel	BOURGEOIS Pierre
	3	CARESMEL Véronique	VANMERIS Jeanine	VANDEBOSSCHE Régis	FERRANT Gabriel
	4	LEJEUNE Didier	DESPREZ Anthony	VANCAUWENBERGHE Ghislaine	DELBECCQ Sandrine
CAMBRAI	1	LABADENS Sylvie	PLUVINAGE Nadine	SIEGLER Nicolas	DENOYELLE Jacques
	2	GOUNEL Germain	BRIEZ Jean-Pierre	STRZELCZYK Isabelle	PERNAK Océane
	3	BASQUIN Thierry	GRASSART Thomas	LEMAIRE Louise-Marie	LERICHE Sylvie
	4	DELANNOY Jeanne	BERGER Barbara	GUJINET Jean-Marie	DEQUIDT Roland
	5	DELHAYE Jean-Louis	DEFASSIAUX Pierre	DESSERTY Catherine	AZI Yasmina
LE CATEAU-CAMBRESIS	1	COULON Laurent	LEMAIRE William	LHEUREUX Valérie	MONTAY Josine
	2	BULTEZ Pascal	DUHOUX Christian	MONVOISIN Virginie	PREVOT Michèle
	3	CLERC-CUVELIER Sylvie	DOERLER Axelle	DRIEUX Didier	DOSIERE Jean-Marc
CAUDRY	1	BASQUIN Alexandre	HENRY Michel	LEFEBVRE Brigitte	LABY Clara
	2	BRICOUT Guy	POTEAU Daniel	LECUYER Anne-Sophie	AUBLIN Yolande
	3	BATAILLE Delphine	PRALAT Laurence	FLAMENGT Georges	DHORME Jean-Pierre
	4	DANJOU Jean	LAMAND Mathieu	DISDIER Mélanie	MARTIN Mélody
COUDEKERQUE-BRANCHE	1	MARTEEL Régine	SENSE Martine	TRONQUOY Paul-Loup	GONSSE Franck
	2	FENAUX Amélie	HARS Christine	SZYMANIAK José	SEZILLE David
	3	BULTÉ Isabelle	BRACHET Sylvie	VANDEWALLE Benoît	GOKEL Julien
	4	EMOND Merlin	QUEMERAIS Louis	GINKO Anita	BYACHE Angélique
	5	LEFEVRE Marcel	FAUCON Laurent	SWAL Cathy	MACREL Audrey
CROIX	1	BILLY Nadine	DESMULLIEZ Janine	DEHAYNIN Jérôme	DUJARDIN Victor
	2	BOCQUET Marie-Christine	DILLIES Anne	SALMON Alexis	BANDOV Nicolas
	3	DEMORTIER Roger	LOCHET Jean-Philippe	JACQUEMOT Stéphane	VANSPEYBROECK Isabelle
	4	DE VEYLDER Bernard	VANTROYS Alain	DRELON Marie-Thérèse	POUCHAIN Anne-Marie
	5	CAUCHE Régis	JEANNE Gaëtan	COEVOET Barbara	VERCAMER Valentine
DENAIN	1	BROWERS Any	MERCIER Catherine	RIANCHO Yvon	BIHET Jean René
	2	LEFEBVRE Michel	JEAN Pascal	ZAWIEJA-DENIZON Isabelle	HENNOTELLE Corinne
	3	GRANATO-BRICOUT Sophie	LEMAL Georgette	MAILLOT Maxence	SEULIN Jean-Marc
	4	ANDRIS Régine	TRAINSEL Stessie	BROUTARD Philippe	MONERON Adrien

Cantons	N° d'ordre	Candidat 1	Remplaçant 1	Candidat 2	Remplaçant 2
DOUAI	1	CHERBUIS Martine	HÄGER Lara	GUIFFARD François	IRIOU Nordine
	2	POIRET Christian	PEYRAUD Jean-Jacques	SANCHEZ Caroline	FAUVEZ Annie
	3	BONNAFFÉ-LERICHE Brigitte	MIVENDOR Kokoe	NALEWAJEK Jean-Philippe	RODRIGUEZ Pierre
	4	BOJANEK Chantal	QUIQUEMPOIS Angélique	VERMEULEN Jean-Paul	MERLIN Renaud
	5	DUPIRE Jean-Marie	SENAUX Antoine	LE GUERN Anne	MORELLE Lisiane
	6	MORTELETTE Hervé	COQUELLE Bernard	WACHEUX Lucile	COQUELLE VERSTRAETE Marie-Andrée
DUNKERQUE 1	1	EVERAER Mario	VERWAERDE Matthieu	NAVE Daphnée	LYBUSHKINA Natalia
	2	RAGAZZO Roméo	CLEMENT Fabien	VARLET Virginie	FABRE Marie
	3	BENALLA Nathalie	HANON Chantal	THIEBAUT David	VEIGNIE Jean-Yves
	4	SAÏD Djournoi	LOOTEN Charles Henri	VARET Edith	LEJEUNE Sandrine
	5	NAVE Adrien	LAURENS Stéphane	VERBECKE Angélique	WAGUET Martine
	6	CHAMPAGNE Géry	STROOBANDT Eric	DUCELLIER Claudine	EVARD Agnès
DUNKERQUE 2	1	LEBRETON Amaury	CAUET Pierre	VEIGNIE Danielle	BAROIS-DUFFULER Annie
	2	EYMERY Philippe	BLONDEEL Laurent	LIBERT Clotilde	LUTUN Elisabeth
	3	ARLABOSSE Martine	VERLYNDE Catherine	CHRISTOPHE Paul	PRINCE Benjamin
	4	CORDIEZ Daniel	NEUTS Teddy	RIZZI PIERCHON Maria-Josée	VANACKERE Anne
	5	CROCKEY Joëlle	SEZILLE-VANDAELE Isabelle	VANWAEFELGHEM Alain	BERTELOOT Patrice
	6	HENOCQ Virginie	LELIEUR Evelyne	LOPES Paulo-Serge	MAZOUNI Laurent
FACHES-THUMESNIL	1	LEYS Annie	WERQUIN-KUNTZ Anita	WATTEBLED Dany	CADART François-Xavier
	2	MANIER Caroline	ROSENBERG-LIETARD Amandine	SERRURIER Didier	THERAIN Antoine
	3	BEHAGUE Christine	CAPY Nathalie	DEBREU Bernard	WATTELE Mathias
	4	BAUDECHON Vénus	KIEKEN Nicole	GUÉLL Jean-Claude	AUDIN Alexandre
	5	BROHARD Yannick	PRATZ Lionel	HERBAUT DAUPTAIN Francine	BERNARD Marie-Noëlle
FOURMIES	1	DELATTRE Philippe	LELEUX Jean-Robert	GABET Maryse	TUTIN Héléne
	2	BATTEUX Christine	HERBIN Sandrine	PERAT Jean-Luc	DUVEAUX Michel
	3	RICHEPAIN Karine	DURIEUX Rose-Marie	THIEBAUT Jean-Yves	PAYEN Laurent
	4	COURNUT Jean-Charles	HERBIN Jean-Marc	RONDEAUX Marie-Claude	LARZILLIERE Déborah
	5	DEVOS Carole	PEROT Aurélie	HIRAUX Mickaël	BINOIT Christian
GRANDE-SYNTHE	1	DENIS Chantal	BOLLE Fabienne	RENAUDIN Laurent	MAYEUR Freddy
	2	BELKALA Najate	GOIDIN Béatrice	WALLYN Dany	VILERS Didier
	3	COUDEVILLE Sophie	TACQUET Emilie	ROSSEEL François	KHMALIA Mohamed
	4	FERNANDEZ Isabelle	CORMIER Marie Héléne	RINGOT Bertrand	BASSEMON Francis

Cantons	N° d'ordre	Candidat 1	Remplaçant 1	Candidat 2	Remplaçant 2
HAZEBROUCK	1	DEPELCHIN Catherine	LORPHELIN Martine	FICHEUX Bruno	BAILLEUL Jean-Pierre
	2	CHOLLET Claude	MARTEL Jean-Pierre	VEIT-TORREZ Béatrice	DAVID Audrey
	3	CAFFIERS Annick	CASSEY Valérie	HERLEN Jessy	HAZEBART Stéphan
	4	PARENT Jacques	DEGROOTE Jean-Claude	POLNECQ Françoise	MACOU Hélène
LAMBERSART	1	CATELAIN Valérie	CATÉ Bénédicte	CHATELAIN Emmanuel	DOS SANTOS Rémi
	2	PIRA Pierre-Yves	BOISSE Julien	RIGAUD Marie-Hélène	ROCHE Christine
	3	LARROQUE Cécile	DUMONT Caroline	LIPKA Jean-François	D'AVENIA Jean-Michel
	4	ASTRUC Brigitte	HOFACK Martine	HOUSSIN Jacques	BEEUWSAERT Alexandre
LILLE 1	1	ANDRÉ Francis	MC QUAT David	IHALLAINE Fatima	COLIN Virginie
	2	HOUBRON Jean-Pierre	TABAREAU Julien	LALLEMANT Florence	LEIGNEL Myriam
	3	BROUTIN Monique	CAMBERLEIN Cindy	EYCKEN Raymond	FAUQUIER Quentin
	4	GADAULT Anaïs	DOCKX Michele	MEILHAC Matthieu	LANDRU Jean-Luc
	5	CHASSAING Marguerite	LE FLAMANC Sophie	HENNO Olivier	DELEBARRE Jean
LILLE 2	1	BRABANT Thomas	GUÉRARD Philippe	TALPAERT Valérie	GODDYN Sylvie
	2	DECANTE Emilien	DESSENNE François	ROUSSEL-VANHÉE Martine	DUHAYON Camille
	3	BERNARD Claude Hélène	LEJEUNE Nadine	HARQUET Philippe	DELEURY Marc
	4	FRÉMAUX Isabelle	JONCQUEZ Catherine	LECERF Jean-René	DURAND Eric
	5	KOTYK Jessy	GOSTIJANOVIC Frédéric	VIDAL-SAGNIER Odile	KOZLOWSKI-MARESCAUX Thérèse
LILLE 3	1	DELACROIX Sylviane	HUBERT Gisèle	SPRIET Yvon	JANUEL Pierre
	2	BOISARD-VANNIER Caroline	SAHRAOUI Rachida	GARCIA Jérôme	SELLIERE Guy-Noël
	3	LECHNER Alexandra	DA CONCEICAO Diana	MARCHAND Frédéric	DUHEM Sébastien
	4	BAUDOIN Monique	THERY Valérie	DECLERCQ Franck	MAES Cédric
LILLE 4	1	BOCQUET Stéphanie	DRAPIER Virginie	POLVECHE Sébastien	ALAM Thomas
	2	JUHIN Marie-Claude	PICOT Marion	LEROY Frédéric	OSINSKI Louis-Alexandre
	3	DESMAZIERES Marie	HEINTZ Florence	DILLIES Eric	GANASCIA Louis-Marie
	4	FILLEUL Martine	DUFOUR Anne-Sophie	GODEFROY Marc	DOLO Pascal
LILLE 5	1	DABIT Josiane	HOURIEZ-BARNAT Aïa	VANDAMME Hugo	LESAGE Ambroise
	2	KANNER Patrick	GUEHOUUDI Yahya	STANIEC-WAVRANT Marie-Christine	KECHEMIR Latifa
	3	KINGET François	HANANE Faouzi	MAHIEU Isabelle	VAN WEYDEVELT Marguerite-Marie
	4	COOLZAET Françoise	BEJUWE Marie	MOUFLARD Cédric	LEPLAT Michel

Cantons	N° d'ordre	Candidat 1	Remplaçant 1	Candidat 2	Remplaçant 2
LILLE 6	1	BOUDOU Benoît	HERMAN Robert	FABER Vinciane	TIERS Geneviève
	2	MASQUELIER Elisabeth	BACLE Véronique	VICOT Roger	GRUSON François
	3	ACS Nathalie	DANGREMONT Annie	CATELIN-DENU Eric	NIEUVIART Didier
	4	PAUCHET Thierry	BARRET Philippe	VOITURIEZ Anne	LEFEBVRE Catherine
	5	BECQUET Colette	VINTAER Sergine	LEMIERE Philippe	BOTTIN Maxime
MARLY	1	CAPELLE Valérie	BOUJOURDI-SAADAOUI Fatima	FLOQUET Yves	LATAWIEC Michel
	2	BASSEUX Katy	DEBAENST Monique	SLABOLEPSZY Dominique	DELPLACE Frédéric
	3	BUISINE Véronique	CADOUX-DUC Brigitte	THIEME Fabien	GAILLET Joël
	4	LESTIENNE Laurine	DELATTE Mauricette	MARTEL Ludovic	DEBIEVE Jérémy
	5	DESCAMPS Béatrice	FRANÇOIS-LAGNY Sandrine	VERFAILLIE Jean-Noël	LELONG Grégory
	6	BOUVART Roland	MUREZ Christian	DEVILLIER-POIVRE Virginie	LEBUDEL-MAGDZIAK Chantal
	7	BIGOT Frédéric	POTTIER Jean-Michel	LECAILLE Janine	MEUNIER Sophie
MAUBEUGE	1	DRONSART Philippe	ORI Pascal	MONTFORT Nathalie	ZATAR-DURIGNEUX Sylvie
	2	DECAGNY Arnaud	DELBART Jean-Philippe	DEL PIERO Françoise	JEUNIAUX Véronique
	3	BEAUQUEL Arnaud	DUBOIS Xavier	KACIMI Fatima	CROIX Evelyne
	4	DUPONT Martine	DELAHAYE-MEERT Sandrine	MONTMORY Bruno	LEHRAUPT Laurent
	5	DE BÉJARRY Louis-Armand	VALVANDRIN Michel	MICHAUX Angéline	FEDELI Béatrice
ORCHIES	1	CHARTON Érick	FRANCKE Jean-Paul	DEGHAYE Marie-Christine	FIEUW Carine
	2	DETAVERNIER Jean Luc	MENSION Alain	QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI Marie-Hélène	ZABINSKI Cassandra
	3	KACZMAREK Freddy	BAYART Mathieu	SAVARY Nadine	MORTELETTE Nadine
	4	BISIAUX Suzanne	PETT Bernadette	GUÉRIN Victor	PETIT Alain
	5	FAUVEAU Mathieu	BOIDIN Christophe	LECLERC Amandine	LANDRU Christine
ROUBAIX 1	1	PICK Max-André	GACEM Michel	ZOUGGAGH Karima	WESTEEL-EL YANGUI Frédérique
	2	CARLIER Christian	NEYRINCK Dany	SBAI Majdouline	BOUCHEZ Denise
	3	GUILBERT David	HADJERAS Rachid	REDJIMI Sauria	BENZIANI HADJ DOUDOU Zahia
	4	BEAUGRAND Elisabeth	BONDROIT Laurence	KHOBZAOUI Hassan	HAMKACHE Brahim
	5	LEGRAND Jean-Pierre	BAEYAERT Patrick	LEPLAT Astrid	DAUBIGNY Viviane
	6	MERLEVEDE Yann	MOUVEAUX Eric	VALOT Elisabeth	LEBLANC Sophie
	7	PAMART Sadia	BENBAHLOULI Aïcha	TARDY Renaud	OLSZEWSKI Richard

Cantons	N° d'ordre	Candidat 1	Remplaçant 1	Candidat 2	Remplaçant 2
ROUBAIX 2	1	MESSAOUDI Lasain	VERSCHAEVE David	NYPELS Stacie	BELBECIR Hanila
	2	GADAUT Henri	CHARADA Zied	OSSON Catherine	FAHEM Soraya
	3	DUEL Thierry	AARAB Moha	FONFROIDE Christiane	JACQUOT Thérèse
	4	BENSAHNOUN Emeraude	CRESENT Catherine	OYEZ Emmanuel	PULEO Domenico
	5	ACKERMANN Roger	MELI Gianni	BLAIN Marie-Chantal	VANGERMEEERSCH Yolande
ST-AMAND-LES-EAUX	1	CASTIGLIONE Salvatore	MESSAGER Jean-Claude	WILLIOT Vanessa	VANHEE Nathalie
	2	DA SILVA Hélène	LEMAIRE Claudine	ROBIN Aymeric	QUIEVY Michel
	3	BIGAND Domitille	VALERI Christine	WOLSKI Cédric	LEFEBVRE Eric
	4	CHAVATTE Pascal	BELKESSAM Kamel	COUPEZ Chantal	MANCHUELLE Claudine
	5	DEROEUX Claudine	LELEU Carole	RENAUD Eric	NISON Yannick
SIN-LE-NOBLE	1	BRIDOUX Josyane	AMADEI Corinne	DELANNOY Frédéric	PIESSET Amaud
	2	DEBLANGY Lucie	LEMAITRE Sylvie	WOSINSKI Bruno	BIANCU Vincent
	3	CHARLET Jocelyne	DE SMET Sandrine	VANLICHTERVELDE Samuel	HURLISIS Martial
	4	BLANQUET Michelle	PARNETZKI-LEQUET Claudine	BRUNEEL Alain	NOTOT Jacky
TEMPLEUVE	1	BERNABLE Frédéric	HENNO Philippe	FABER-ROSSI Maryse	WEERTS Marie
	2	MASSIET Yannick	COLLETTE Pierre	MORTIER Liliane	HELSEN Véronique
	3	MÉNARD Baptiste	CHUINE Jean-Luc	OBÉRLÉ Corinne	BERNARD Marianne
	4	DUROQUET Julie	WAL Stéphanie	FIQUET Christian	CABY Christophe
	5	BOURGHELLE-KOS Nadège	DESAUNAY Sylvie	DUMORTIER Benjamin	LAMAT Christophe
	6	COTTENYE Joëlle	LE LAY Marie-Christine	MONNET Luc	ZOUTE Pascal
TOURCOING 1	1	MARECAUX Christophe	DUTHOY Tony	ROSEZ Virginie	SIMON Arlette
	2	COMBAS Thierry	LOCHET Sylvain	LEFEBVRE Jocelyne	DE CLERCQ DANIEL Dominique
	3	CARON Jean-François	VERFAILLIE Mickaël	DESAILLY Ingrid	VOSSAERS Alexandra
	4	DIZY Hervé	EL KOSTITI Hamza	REZAIGUIA Zakia	DEVILLE-ROETS Fanny
	5	DASSONVILLE Gustave	DENOEUÉ Eric	TONNERRE Marie	THOREZ Anne
TOURCOING 2	1	NECHAF Mansour	ROGER William	WILLEMETZ Nathalie	BELGACEM Malika
	2	BECUE Doriane	DEBOOSERE Eglantine	CABAYE Maxime	DESCHUYTTER Olivier
	3	BLOC Jean-François	COPIN Marc	POLLET Chantal	PROUVOST Sandrine
	4	DESCAMPS Olivier	SPECQ Didier	DUQUESNOY Valérie	DELANNOY Michelle
	5	ARRACHART Noëlla	GAUTHIER Patricia	DUBELLOY David	MAILLARD Jean-René
	6	DAHMANI Zina	GROULT Sofya	LANNOO Vincent	WERQUIN Jean-Baptiste

Cantons	N° d'ordre	Candidat 1	Remplaçant 1	Candidat 2	Remplaçant 2
VALENCIENNES	1	DUSART Yves	AUDEGOND Armand	MANNARINO Geneviève	GOSSET-LEKIEFFRE Christèle
	2	CALONNE Marc	DOLNY Alexandre	CAUDRON Valérie	DUHOUX Aurore
	3	MARSEGUERRA Pierre	POTAUX Jean-Jacques	MOREIRA Carole	BONARD Anne-Emmanuelle
	4	LAURENT Christine	PEREZ Angeles	RIGAL Laurent	PLUMECOCQ Gérard
VILLENEUVE d'ASCQ	1	MANIER Didier	VANBENEDEN Yves	MARTIN Françoise	FURNE Dominique
	2	DESCAMPS Véronique	LEMAITRE Colette	REIGNIER Pascal	QUINTRIC Guy
	3	LEFEBVRE Sophie	LEFEBVRE Isabelle	ROLLAND Thierry	BONNARD Christophe
	4	BETTING Anne	PARREAU Jeanne	ROUSSEL Xavier	BASSEUX David
	5	HARDY Xavier	GALLEGUILLOS Douglas	ROUSSEAU Sandrine	BOUÏTTE Catherine
	6	CAUWET Marie-Pierre	REGULSKI Claudine	LECOMTE Dominique	HAVET Serge
WORMHOUT	1	DEVOS Christian	SPEECKAERT Bruno	PLADYS Marie-Colette	PAILLART Françoise
	2	DIAS FERREIRA Jessica	BILLET Carmen	LEMAIRE Gaston	WINCKEL Régis
	3	VALOIS Patrick	SAISON Hervé	VANPEENE Anne	ROULEZ Hélène